

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 novembre 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **18 novembre 2024 à 8 h 01**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1

Étaient également présents : la greffière et le directeur adjoint du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Acquisition de gré à gré - lot 3 278 939
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière et du directeur adjoint du Service de l'urbanisme; il est 8 h 01.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 novembre 2024

CM24 11 665 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM24 11 666 5. Acquisition de gré à gré - lot 3 278 939

CONSIDÉRANT que la volonté de la Ville est de favoriser et soutenir la construction de bâtiments locatifs afin d'accroître l'offre de logements abordables sur son territoire, conformément à l'article 4, sous-paragraphe 9, de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 3 278 939 du cadastre officiel du Québec, ont déposé une offre pour vendre de gré à gré leur terrain;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de vente des propriétaires du lot 3 278 939 du cadastre officiel du Québec au montant de 220 000 \$, sans garantie légale;

D'autoriser la juriste ou la greffière de la Ville à signer tout document inhérent à la présente résolution incluant la promesse d'achat;

D'abroger la résolution CM24 10 580, lorsque la promesse d'achat sera signée par toutes les parties;

Tous les frais relatifs à cette vente étant aux frais de la Ville, payable par le fonds réservé pour les logements abordables, projet 2024-64.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM24 11 667 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière